

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 3 MARS 2016

L'an deux mil seize, et le trois du mois de mars, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur François MARCHETTI, Président.**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 38		
Présents 21	Absents 11	Procurations 6
VOTE PUBLIC		
Pour 27	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation : 26/02/2016

Date d'affichage :

OBJET :

**MARCHE DE TRAVAUX
POUR L'INSTALLATION
D'EQUIPEMENTS DFCI
PROGRAMME 2014**

**PROJET D'AVENANT N°1
AU LOT N°3
FOURNITURE TRANSPORT ET
POSE DES BACS TAMPON HBE**

Certifié exécutoire par le
Président, compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture.

*Délibération transmise à la
Sous-Préfecture de CALVI,
le*

Présents : MM. FX. ACQUAVIVA - L. ANDREANI - D. ANDREANI - D. BICCHIERAY - JB. CECCALDI - J. EMMANUELLI - A. FALCUCCI - ML. GUERINI - P. GUGLIELMACCI - P. JACQ - M. LUCIANI - F. MARCHETTI - N. MARIANI - E. ORSINI - J. PAOLINI - M. PARIGGI - J. ROBICHON - R. SANTELLI - A. SANTINI - JM. SEITE - E.SUZZONI.

Absent(s) : MM. - MP. ANTONELLI - I. BENIGNI - S. BERENI - J. GUGLIELMACCI - P. GUIDONI - J. LUCIANI - E. MUNIER - JM. NOBILI - R. POIRON - G. SELIER - F. SEVEON.

Absent(s) ayant donné procuration : A. ALBERTINI à A. SANTINI - R. BARTHELEMY à E.SUZZONI - S. DOMINICI à E. ORSINI - L. PINELLI à P. JACQ - MJ. SALVATORI à F. MARCHETTI - P. SIMEONI à JM. SEITE.

Secrétaire : ML. GUERINI

Le Président rappelle aux délégués communautaires les projets d'investissements pour l'installation d'équipements DFCI financés à hauteur de 90 % par des crédits Etat au titre de la Protection de la Forêt Méditerranéenne.

Le programme 2014 est en phase d'achèvement.

La pré réception des ouvrages suivants est en cours :

- Lieu dit AMAJOLA, commune de Galeria, citerne souple de 35 m3.
- Lieu dit des 5 arcades, commune de Galeria, citerne souple 110 m3.
- Lieu dit Bocca Bassa, commune de Galeria, cuve Inox 30 m3.
- Piste Cavicchia, commune de Manso, citerne souple 110 m3
- A Flatta, commune de Calenzana, citerne souple 110 m3.
- Col de Marsulinu, commune de Calenzana, cuve Inox 30 m3
- Lieu dit La Costa, commune de Moncale, citerne souple 110 m3
- Barrière d'herbage x1 Galeria Vaïtella, x 2 ZAL Montegrosso
- Barrière DFCI et panneau de signalétique routière A Flatta, Elargissement du virage piste d'accès à la citerne Manso Tana

Le Président rappelle que le marché de travaux comporte plusieurs lots.
Les titulaires sont :

Lot	titulaire	Montant HT du marché
01	COMEC	14 850 €
02	SARL Bâches Diffusion Balagne	26 490 €
03	COMEC	12 600 €
04	SARL Calvi Transports	174 865 €
	Total des marchés	228 805 €

Le Président propose ce jour un projet d'avenant n°1 pour le lot n°3 justifié par les motifs suivants :

Le lot 3 prévoyait la fourniture et la pose de trois bacs tampons HBE. La Sarl Comec a chiffré dans son offre uniquement la fabrication en omettant la pose. Cet avenant permet de compléter la prestation dans son intégralité en ajoutant la pose des 3 bacs tampons pour le prix unitaire de 700 € HT.

Le Président présente l'incidence financière de l'avenant :

Montant de l'avenant :

- | | |
|---------------------------------------|----------------|
| Montant HT : ... | 2 100..... |
| ▪ Taux de la TVA : 20%... | 420..... |
| Montant TTC : | 2 520..... |
| ▪ % d'écart introduit par l'avenant : | 16.66...%..... |

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- | | |
|----------------------------|----------------|
| ▪ Montant HT : | 14 700..... |
| ▪ Taux de la TVA 20% : ... | 2 940..... |
| ▪ Montant TTC : ... | ...17 640..... |

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

AUTORISE son Président à signer le projet d'avenant n°1 au lot n°3 du marché d'installation d'équipements DFCI pour un montant de 2 100 € HT représentant une majoration de 16.66 % du montant initial du contrat.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-242020105-20160303-20-2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2016

Fait et délibéré, le 3 mars 2016

Pour copie conforme

Le Président

